

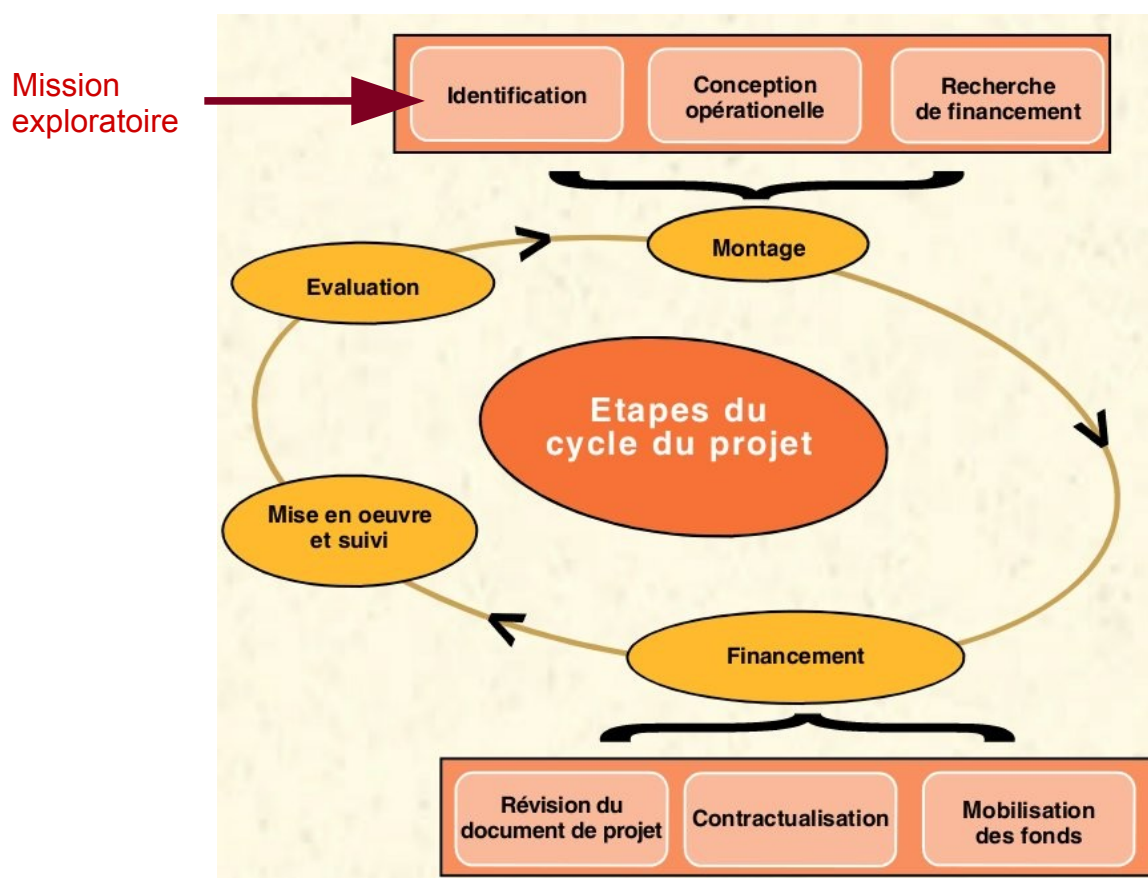
Charte de FEEDA



nos principes fondamentaux pour des projets utiles

| | |
|---|----|
| Article 1 : Des principes fondamentaux..... | 2 |
| Article 2 : Distinguer deux missions pour un seul projet..... | 3 |
| Étape 1 : Ecriture préliminaire du projet, signature du contrat de partenariat..... | 3 |
| Étape 2 sur 10 à 20 jours : Mission exploratoire..... | 4 |
| Étape 3 sur 3 à 6 mois : Réflexions..... | 4 |
| Étape 4 : Mission de formation et d'accompagnement de l'association locale..... | 5 |
| Étape 5 sur 1 an : Evaluation et suivi..... | 5 |
| Article 3 : Les fondamentaux de la mission exploratoire..... | 6 |
| Article 4 : Les fondamentaux de la stratégie sur le terrain..... | 7 |
| Article 5 : Conditions d'intervention des volontaires (bénévoles) sur le terrain..... | 8 |
| Article 6 : Contribution des bénéficiaires au financement des projets..... | 8 |
| Article 7 : Suivi et Evaluation des projets..... | 8 |
| Article 8 : Financement de notre association FÉEDA..... | 9 |
| Article 9 : Adhésion à la charte de FÉEDA..... | 9 |
| Article 10 : Modification de la charte..... | 9 |
| Glossaire..... | 10 |

Notre méthodologie d'intervention résumée en un schéma

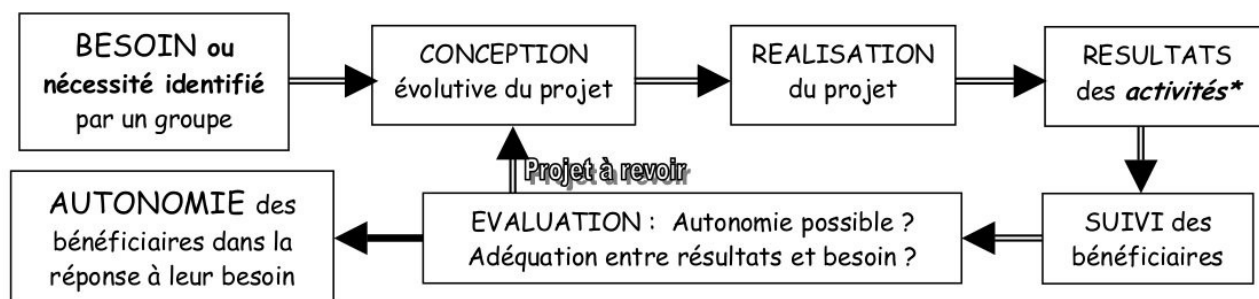


Article 1 : Des principes fondamentaux

La mission de FEEDA est l'éducation à l'environnement* et/ou l'amélioration des conditions de vie sur deux domaines : la cuisson des aliments (moins de bois, moins de fumée, moins d'argent dépensé) et plus de nourriture à disposition (augmentation du pouvoir d'achat, soutien à la production de nourriture).

L'expérience montre que de nombreux projets* , dits « de développement », ne tiennent pas suffisamment compte des réalités locales : décalage par rapport à la culture et aux besoins réels, technologie* difficile à maintenir en état et coûteuse, etc. Par ailleurs, certains projets induisent une dépendance - voire un assistanat - entre la population et les institutions responsables. Pour réaliser des projets mieux adaptés, nous privilégions l'autonomie des bénéficiaires* et l'utilisation de techniques* appropriées*.

Nous devons donc énoncer un certain nombre de principes fondamentaux ; c'est l'objet de cette charte. Elle est garante d'une cohérence globale et donne un cadre méthodologique aux différents acteurs de FEEDA, bénévoles ou partenaires, dans la conception et la réalisation des projets. Ces principes sont résumés par ce schéma élaboré par FEEDA ; il s'inspire des projets réalisés au Salvador en 2003-2004 ¹ :



Il témoigne d'une conception évolutive des projets : elle est fondamentale pour s'adapter aux besoins et aux demandes des populations. Ils témoignent aussi de la **nécessité d'identifier les besoins** du groupe ; en général au moment d'une mission particulière appelée mission exploratoire.

Cette charte réaffirme aussi l'autonomie des partenaires : les techniques développées et mises au point (cuiseurs, thermocuiseurs, stérilisateur solaires) par les membres de FEEDA sont le fruit du travail de terrain de l'association et ont vocation à être diffusées au plus grand nombre. Elles sont à la disposition de ses membres, des bénéficiaires des projets et des collaborateurs dès lors qu'ils sont solidaires des principes énoncés dans la présente charte. Elles seront également accessibles auprès d'un large public directement sur le site internet.

Enfin – et ceci n'apparaît pas dans les schémas forcément réducteurs – la conception du projet est faite conjointement avec les partenaires, de même que sa mise en oeuvre. Par conséquent, il apparaît nécessaire que les partenaires (FEEDA et les représentants de l'association locale par exemple) **signent un contrat de partenariat adapté à la situation locale** mais cohérent avec la présente charte. Ce contrat est une garantie pour nos bénévoles que le travail de conception ne sera pas vain. Il assure aussi à nos volontaires sur le terrain certaines garanties quant à l'accueil et l'hébergement sur place. Ce point est développé dans le **règlement interne des bénévoles à l'étranger**.

1. Il se rapproche du "cycle d'un projet" défini par ECODEV dans son guide ([cliquer ici ; page 8](#)) et présenté en première page de cette charte.

Article 2 : Distinguer deux missions pour un seul projet

Le point de départ d'une mission est « le besoin » ; il doit être clairement identifié. Le risque est que le besoin local soit identifié par une association française qui n'a pas conscience de la nécessité d'utiliser une méthodologie participative, soit parce qu'elle est persuadée de savoir ce qui est bon pour la population locale (or, « le besoin » est peut-être le résultat d'une projection), soit parce qu'elle ne sait pas faire autrement.

Nous ne pouvons pas - et ne devons pas - déléguer ce diagnostic au partenaire, à moins qu'il ait été fait avec la population locale, documents écrits ou photos à l'appui.

Par conséquent, nous devons **distinguer deux missions pour un seul projet** :

- une mission diagnostic appelée aussi **mission exploratoire** ; elle fait partie de la phase de montage. Elle est réalisée sur fonds propres.
- une **mission d'exécution** : c'est la phase de mise en œuvre proprement dite.

Cela donne **5 étapes dans le cycle de vie d'un projet** :

Etape 1 : Ecriture préliminaire du projet et signature du contrat de partenariat.

Etape 2 : Mission exploratoire, diagnostic participatif sur le terrain.

Etape 3 : Réflexions de la communauté. Ecriture finale du projet. Recherche de financements.

Etape 4 : Exécution sur le terrain.

Etape 5 : Evaluation et modifications éventuelles pour un retour vers les étapes 3 et 4.

On veillera à réaliser un débriefing et un bilan écrit du projet quelque soit son résultat final.

Étape 1 : Ecriture préliminaire du projet, signature du contrat de partenariat²

C'est un moment privilégié de réflexions avec un (ou des) représentants de l'association partenaire. On réfléchit ensemble sur les biens fondés du projet, pour ensuite ne pas perdre de temps et d'argent.

La rédaction est faite en suivant un modèle type, par un ou des volontaires de FEEDA (référénts ou groupe de travail) conjointement avec l'association partenaire et présentée au CA pour approbation (ou refus !)

Quand la rédaction est suffisamment avancée, chaque partie s'engage avec le contrat de partenariat. Celui-ci devra inclure une clause qui permette à FEEDA de se désengager si la pré-mission montre des obstacles trop importants.

Il ne faut pas hésiter à renoncer au projet si les conditions initiales ne sont pas respectées :

- le partenaire refuse de signer le contrat de partenariat
- le partenaire ne participe pas à l'écriture préliminaire du projet

Les volontaires qui partiront en mission exploratoire ne sont pas forcément les référénts qui élaborent le projet.

Étape 2 sur 10 à 20 jours : Mission exploratoire

Le financement est sur fonds propres (de FEEDA ou du volontaire) pour laisser à FEEDA toute la liberté d'action.

Pourquoi cette mission exploratoire ?

C'est une étape préliminaire nécessaire pour éviter les malentendus et les dysfonctionnements ultérieurs. Comme nous l'avons déjà évoqué, elle identifie le besoin avec la communauté mais elle examine aussi la faisabilité du projet : où, avec qui, comment, les coûts...

Actions à prévoir :

- Enquête participative, collecte d'informations, prise de contact avec l'association partenaire et la communauté, rencontre avec les leaders, recherche de promoteurs du projet, rencontre avec les artisans locaux.
- Utiliser les ressources locales, humaines et matérielles ; répertorier les savoirs et les savoir-faire des bénéficiaires.
- Réaliser les premiers prototypes avec les artisans locaux, évaluer leurs coûts, les tester avec la communauté.
- Repérer les premiers leaders, confier les prototypes pour un essai sur plusieurs mois.

Étape 3 sur 3 à 6 mois : Réflexions

- Les leaders testent, réfléchissent à des modifications possibles, choisissent les techniques les plus appropriées à leurs besoins et à leur usage.

- Réflexion collective de la part de la communauté avec l'association locale :

- Que voulons-nous pour la suite ? Quels objectifs ? Quelle stratégie de mise en oeuvre ?
- Un atelier de construction ; de réparation ? Un atelier de vente ? Un centre de formation ?
- Un potager en permaculture ? Autres exemples
- Quels prototypes nous semblent les plus pertinents compte tenu de nos besoins et de nos ressources ?
- Conjointement avec le partenaire, on passe à l'écriture finale du projet incluant le calendrier des actions et les résultats attendus.

- Les référents FEEDA (le groupe de travail) présentent au CA le projet dans sa version finale en vue d'une approbation ou de modifications ou d'un rejet.

- En cas d'approbation, suivent la recherche de volontaires puis de financement. Le budget doit inclure les dépenses de l'étape 2 qui donnera du poids à la demande de financement.

- Les volontaires pour partir en mission à l'étape 4 ne sont pas forcément ceux qui sont partis en pré-mission.

Étape 4 : Mission de formation et d'accompagnement de l'association locale

Son contenu est détaillé par la version écrite du projet : calendrier des actions, résultats attendus...

- On cherche la reproductibilité du projet et son appropriation par la communauté
- Les promoteurs et les leaders sont formés aux techniques
- Le rôle de chaque intervenant est fixé : nos deux associations, les artisans locaux, les promoteurs, les leaders, la communauté.
- La mission doit répondre aux objectifs de la communauté.
- Le règlement intérieur des projets à l'étranger précise les engagements des volontaires (droits et devoirs)³

Étape 5 sur 1 an : Evaluation et suivi

C'est le moment où l'on évalue le projet, le niveau d'atteinte des objectifs, la pertinence, la durabilité.

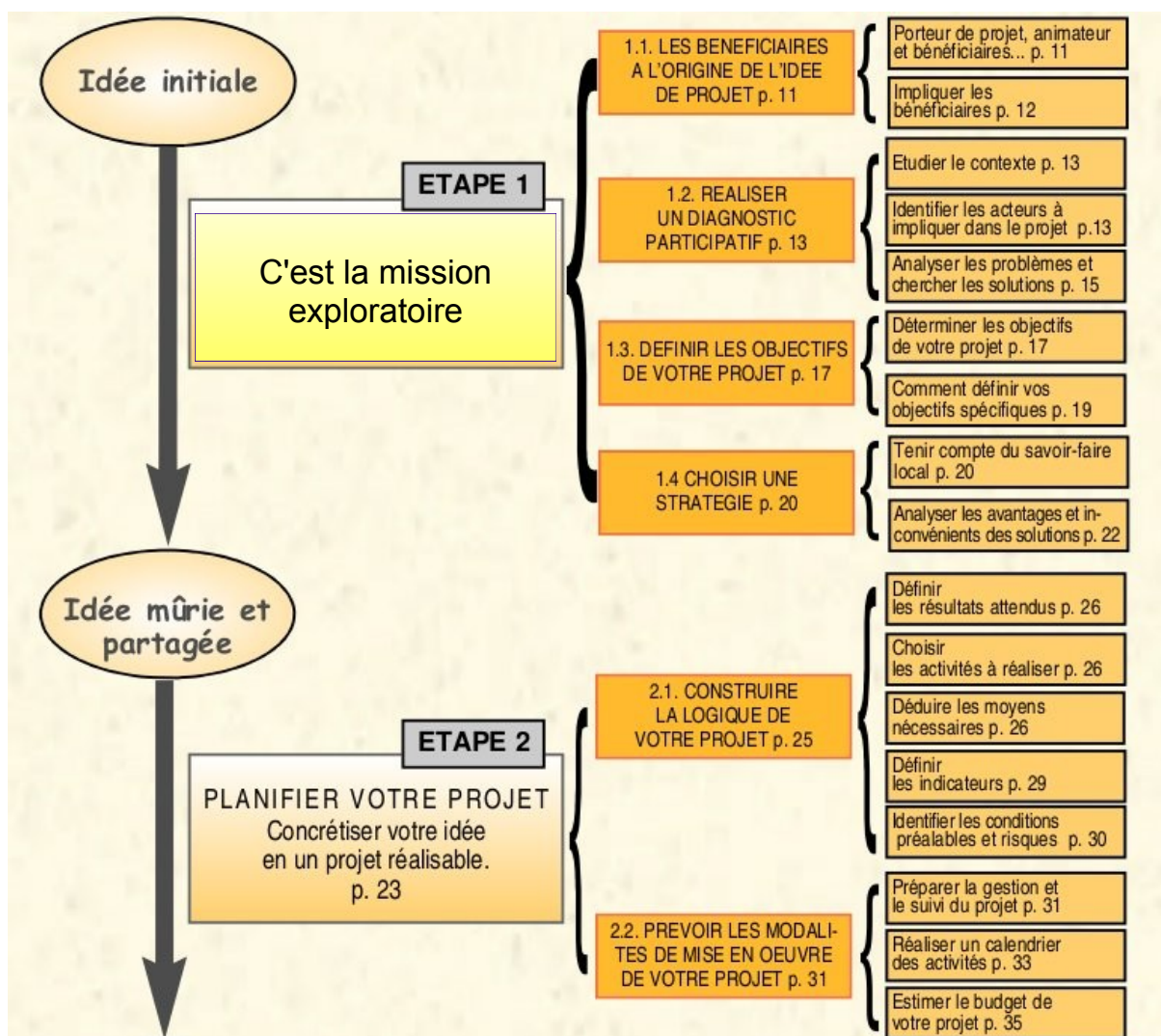
C'est souvent une étape difficile à mettre en oeuvre car le partenaire la néglige mais aussi parce que les moyens de communication ne sont pas adaptés.

Pour éviter l'envoi d'un volontaire sur le terrain, on peut envisager de confier ce travail à une personne ressource locale.

Article 3 : Les fondamentaux de la mission exploratoire

Un projet est élaboré pour répondre à un besoin (ou à un problème) clairement identifié par un groupe de personnes représentatif. Il est fondamental que ce groupe de personnes ne soit pas des personnes extérieures, mais une association composée de membres de la communauté en lien direct avec la vie du village. Les associations ou groupes sans lien direct avec les communautés peuvent avoir une perception modifiée des attentes qui va à l'encontre de la réussite du projet sur le long terme.

Voici le schéma directeur donné par le "guide pratique de montage de projets" de ECODEV, 2007 disponible sur notre site internet, [cliquer ici](#). Les étapes 1 et 2 de ECODEV correspondent aux étapes 1, 2 et 3 de notre charte. Notre expérience de terrain montre la nécessité de suivre cette méthodologie.



Article 4 : Les fondamentaux de la stratégie sur le terrain

Les projets sont réalisés dans le souci de viser l'autonomie, c'est-à-dire la capacité - et l'envie, pour les bénéficiaires, à mettre en place des activités similaires à celles qui ont été élaborées avec FEEDA, faisant appel aux mêmes techniques et donc aux mêmes coûts.

Il est fondamental de faire en sorte de ne pas se rendre indispensable !

Comme évoqué précédemment, le projet est construit du début à la fin avec des représentants de la population locale.

- Lors de l'étape 1 : le projet est conçu en concertation avec l'association locale

- Lors de l'étape 2 avec le diagnostic participatif : il est demandé aux représentants de ce groupe d'exprimer leurs besoins, si possible par écrit (sous forme d'affiches), et ainsi de formuler clairement leurs priorités et leur demande auprès de FEEDA.

Pour en savoir plus sur le diagnostic participatif* :

- 80 outils pour le diagnostic rural participatif dit "DRP" : [ce document](#) est en espagnol mais très visuel
- nombreux outils pour le DRP, par l'USAID : à partir de la page 77 de [ce document](#)

- Lors de l'étape 2 encore : on identifie les acteurs à impliquer dans le projet, les leaders, les futurs facilitateurs.

- Une fois le diagnostic participatif connu, on mesurera l'adéquation entre le besoin d'un groupe et les réponses que nous sommes en mesure d'apporter.

On présentera les solutions envisagées avec eux, par exemple en réalisant des travaux de groupe ou lors d'une séquence de démonstration des techniques.

- L'écriture finale du projet (étape 3) devra faire en sorte de ne pas se rendre indispensable, promouvoir des techniques simples au coût raisonnable*, faciles à mettre en œuvre localement.

- La mise en œuvre du projet (étape 4) devra former tous les bénéficiaires au cours de différentes sessions interactives, en prenant soin d'assurer un transfert de compétences.

Il faudra travailler plus particulièrement avec un groupe de facilitateurs* capables dans le futur d'assurer la formation d'autres individus et, éventuellement, d'assumer le suivi technique.

Il faudra également repérer les leaders capables d'assurer le suivi du projet : ils devront disposer des moyens de communication suffisants et disposer des ressources matérielles adéquates. On n'hésitera pas si besoin à prévoir un budget pour cela (payer les communications téléphoniques ou les accès internet)

Article 5 : Conditions d'intervention des volontaires (bénévoles) sur le terrain

Ces conditions sont précisées dans le règlement interne des bénévoles à l'étranger

Article 6 : Contribution des bénéficiaires au financement des projets

Ne pas se rendre indispensable c'est favoriser l'autonomie technique mais aussi financière.

La mise en œuvre des techniques utilisées et leur entretien devra être accessible financièrement à la population locale.

La contribution en nature des bénéficiaires lors de la mission exploratoire (étape 2) se fera à travers l'hébergement gratuit des volontaires de FEEDA. Les premières dépenses, les premiers prototypes seront financés par FEEDA.

Tout ceci devra être précisé dans le contrat de partenariat.

La contribution en nature des bénéficiaires lors de la mission de formation et d'accompagnement (étape 4) se fera aussi à travers l'hébergement gratuit des volontaires de FEEDA. Le rôle de FEEDA est de "lancer la machine" ; ensuite la totalité des coûts des produits ultérieurement réalisés sera prise en charge par la population locale bénéficiaire.

La population locale doit s'organiser pour atteindre l'autonomie financière complète.

Si cette participation est un obstacle, il est possible d'avoir recours aux principes de l'économie solidaire (micro-crédit à taux zéro, par exemple) ou du crédit carbone pour les gros projets.

Article 7 : Suivi et Evaluation des projets

L'association locale doit organiser des visites régulières chez les familles à l'aide d'un questionnaire précis, le suivi et l'évaluation doivent, dans la mesure du possible :

- apprécier la contribution du projet aux besoins exprimés,
- estimer l'impact de ce projet dans la vie quotidienne,
- s'assurer que le transfert de compétences est bien réalisé,
- reconsidérer éventuellement le projet (avant la prochaine session de formations par exemple).

Ce suivi et cette évaluation sont mentionnés dans le contrat de partenariat entre FEEDA et l'association locale.

Article 8 : Financement de notre association FÉEDA

FÉEDA doit être financée le plus possible par les cotisations et dons de ses membres ainsi que par les manifestations et formations qu'elle organise.

Un financement des projets, quel qu'il soit, est possible dans la mesure où il nous laisse libre de piloter les activités à notre convenance, en accord avec les principes de la présente charte.

Il doit permettre notamment d'adapter nos techniques aux réalités locales et aux besoins des populations.

Un financement de type "crowdfunding" (par helloasso ou par kisskissbank par exemple) est possible. Les subventions éventuelles doivent donc, dans la mesure du possible, être allouées prioritairement aux dépenses de fonctionnement, aux frais logistiques et aux indemnités des volontaires.

Chaque membre de FÉEDA est ainsi invité à diffuser les idées de son association et parler de ses activités dans le but de participer à la recherche de nouveaux appuis : adhérents, donateurs et bénévoles de terrain.

Précisons que tout membre peut recevoir à sa demande la documentation qu'il désire concernant les projets financés en partie ou en totalité par les cotisations des adhérents.

Article 9 : Adhésion à la charte de FÉEDA

Pour tous ses membres, adhérer à FÉEDA signifie aussi approuver l'ensemble de cette charte.

Plus particulièrement, tout acteur de terrain* appliquera ses principes.

Article 10 : Modification de la charte

Pour que cette charte soit partagée par tous, toute modification doit être approuvée :

- soit lors d'une A.G., aux deux tiers des votants
- soit lors d'une consultation par courrier classique ou électronique, aux deux-tiers des avis exprimés.

Glossaire

Par ordre alphabétique, FÉEDA définit ainsi les mots suivants :

- **Acteur de terrain** : C'est un membre de FÉEDA qui participe au moins à une activité, depuis la conception jusqu'à l'évaluation des projets, en passant par la formation des bénéficiaires.
- **Activité** : Action, ou ensemble d'actions, dont le résultat est attendu et évaluable (qualitativement ou quantitativement).
Au sein d'un projet, elle répond en partie à un besoin clairement exprimé.
- **Approprié** : Une technique est appropriée si elle répond à un besoin clairement exprimé, si elle utilise exclusivement des matériaux locaux et des fournisseurs locaux, si elle est d'un coût raisonnable* et si les bénéficiaires peuvent la comprendre, proposer des améliorations, l'utiliser et en assurer la maintenance.
- **Bénéficiaire** : Individu, ou groupe d'individus qui bénéficie directement de la mise en place d'un projet de FÉEDA.
- **Education à l'environnement** : Animation didactique et/ou formation pratique contribuant à une amélioration du respect des conditions naturelles et culturelles dans lesquelles les individus se développent.
- **Facilitateur** : Un facilitateur est un bénéficiaire particulièrement impliqué et motivé, disposé à collaborer avec FÉEDA dans la réalisation et/ou le suivi d'un projet.
- **Participatif** : Une activité est participative si elle permet aux bénéficiaires d'être acteurs, de s'y impliquer et de modifier éventuellement son contenu.
- **Projet** : Ensemble d'activités* dont les résultats attendus contribuent à solutionner un problème – ou à répondre à un besoin - clairement identifié par l'ensemble des bénéficiaires* ou leurs représentants.
- **Raisonné** : Un coût est raisonnable pour un individu s'il n'est pas excessif au regard de son pouvoir d'achat et compte tenu de ses priorités.
Pour avoir un ordre de grandeur, on peut penser qu'un coût est raisonnable s'il ne représente pas plus de 12 heures de travail au taux horaire minimal local.
Par exemple, en France, au taux de 8 euros de l'heure, il avoisine les 100 euros ; en Amérique Latine ce coût est de 10 dollars (le taux horaire est environ de 0,80 dollar). Ainsi, le coût en matériaux d'un cuiseur à bois LORALTY est très raisonnable car il est inférieur à 10 \$.
- **Technique** : Une technique est un ensemble de procédés employés pour obtenir un résultat déterminé. On parle ainsi de technique éducative ou pédagogique mais aussi de technique de cuisson solaire par exemple.
- **Technologie** : C'est une technique* qui fait appel à des matériaux particuliers.